
AIAB

Association Intercommunale Asse-Boiron



PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIAB

N° 09/2016

AUTORISATION DE PLAIDER

Délégué responsable : M. Serge Melly, Président du Codir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} juillet 2013) :
Art. 4, alinéa 1, chiffre 8 : « Le Conseil Intercommunal délibère sur l'autorisation de plaider (sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées au Comité de Direction) ; »

L'Article 12, chiffre 8 du règlement du Conseil intercommunal reprend la disposition légale énoncée ci-dessus.

Le Comité de Direction propose au Conseil de lui accorder l'autorisation générale de plaider, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-, pour les raisons suivantes :

- Les procédures judiciaires impliquant une Association sont de plus en plus fréquentes.
- Sans cette autorisation, le Conseil devrait décider, à chaque cas, qui défendra les intérêts de l'AIAB (en cas d'urgence, il appartiendrait au Président de le faire).
- Le Conseil de Direction qui a la connaissance des dossiers, est le mieux armé pour remplir cette tâche.

Le Comité de direction vous demande de lui accorder l'autorisation de plaider pour des affaires allant à concurrence de CHF 100'000. --.

Compte tenu de ce qui précède nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association AIAB

vu le préavis du Comité de direction n° 08/2016 concernant l'autorisation de plaider pour des affaires allant Jusqu'à concurrence de CHF 100'000.--

ouï le rapport de la commission de gestion et finance,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder l'autorisation de plaider au Comité de direction pour des affaires allant jusqu'à à concurrence de CHF 100'000. --

Ainsi délibéré par le comité de direction dans sa séance du 20 septembre 2016, pour être soumis au Conseil intercommunal de l'association AIAB.

Au nom du Comité de direction

Le Président

La Secrétaire :

Serge Melly

Marianne Bardel

